

Zeitschrift: Internationale kirchliche Zeitschrift : neue Folge der Revue internationale de théologie
Band: 28 (1938)
Heft: 1

Artikel: La "Petite Église"
Autor: Riel, C.G. van
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-404133>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La „Petite Eglise“.

C'est une chose peu connue qu'en France, outre la grande Eglise romaine, se trouve encore un petit groupe de catholiques qui forment ce qu'on pourrait appeler l'humble reste de la grande et glorieuse Eglise gallicane. L'histoire de cette petite confession religieuse est d'autant plus remarquable, qu'elle s'est maintenue jusqu'à nos jours, en dépit des condamnations de Rome, malgré la persécution de la part du gouvernement français et — chose vraiment extraordinaire — bien qu'elle soit depuis plus d'un siècle privée de tout secours religieux. Nous parlons de la „Petite Eglise“ ¹⁾.

Les causes du schisme.

Le schisme dans l'Eglise de France, en „grande“ et en „Petite Eglise“, date du concordat de 1801.

Pour se faire une idée juste de ce schisme dans ses causes et ses conséquences, il faut se reporter aux premiers temps de la Révolution française. L'assemblée nationale du 12 juillet 1790 avait, par sa „Constitution civile du clergé“, complètement renversé l'ancienne organisation de la hiérarchie dans l'Eglise française. La circonscription primitive des diocèses fut remplacée par une autre, suivant laquelle 136 diocèses furent réduits à 83 évêchés et 18 archevêchés, en imitant la division des départements. Tout ecclésiastique fut obligé de prêter serment de fidélité à la nouvelle constitution. Quiconque refusait, était déposé de son ministère. Parmi les évêques, peu se soumirent à cet ordre; la plupart cherchèrent leur salut dans la fuite et émigrèrent. Cependant, bien qu'émigrés ils continuèrent de se considérer comme les vrais pasteurs du troupeau qui leur avait été confié. De nouveaux évêques, constitutionnels, furent placés sur leurs sièges.

Une grande partie du clergé de second rang accepta la nouvelle constitution; d'autres, au contraire, refusèrent de prêter serment et furent déposés. Il en résulta un grand désordre.

¹⁾ Dans certaines contrées on désigne la « Petite Eglise » sous le nom de *Dissidence* ou *Eglise dissidente*.

Les prêtres réfractaires furent maltraités et persécutés. Pendant les affreux massacres de septembre 1792 on mit à mort par centaines : des hommes, des femmes, des prêtres et des évêques. En Vendée, toutefois, le peuple se souleva contre les prêtres assermentés. La Terreur, en supprimant la religion chrétienne et en proclamant le culte de la Raison, mit le comble au désordre.

Ce fut en partie grâce au courage admirable de l'évêque constitutionnel de Blois, Grégoire, que la liberté du culte fut rétablie (février 1795). Cependant, le calme et l'ordre ne régnèrent pas pour cela dans l'Eglise de France tant éprouvée. Au contraire la lutte entre les prêtres assermentés et les prêtres réfractaires éclata de nouveau. Les évêques anticonstitutionnels résidant à l'étranger firent cause commune avec les adversaires de la France et excitèrent par leurs lettres et mandements les fidèles contre le gouvernement. Les dernières années du XVIII^e siècle apportèrent, il est vrai, plus de calme ; cependant, l'état de choses dans l'Eglise demeura en général fort déplorable.

Le Concordat.

La Révolution française s'était apaisée. Rassasiée de ses propres excès elle cherchait un maître. Bonaparte par son coup d'Etat du 8 novembre 1799 mit fin au pouvoir existant et prit en qualité de Premier Consul l'autorité en mains. Bien que la question religieuse en elle-même le laissât assez indifférent, il se rendait compte de l'influence du sentiment religieux et de la puissance de l'Eglise en tant qu'institution sociale. Si la France tenait à garder sa position forte dans le monde, elle devait être soutenue par une Eglise indivisée et nationale. Deux voies lui étaient ouvertes pour rétablir l'unité indispensable et la paix dans l'Eglise. L'une des deux solutions consistait en la restauration de l'ancienne Eglise gallicane, unie à l'assemblée nationale constitutionnelle et dirigée par le clergé constitutionnel. Napoléon, au commencement, pensa sérieusement à entrer dans cette voie. Mais déjà il rêvait de choses plus grandioses que la restauration de l'Eglise ; son idéal était le rétablissement de l'Empire de Charlemagne. Et ce but, il ne pouvait l'atteindre sans le concours du pape. C'est pourquoi il choisit la seconde voie : la restauration de l'Eglise de France, comme Eglise nationale, grâce à *un accord avec le pape*. Des

négociations avec Rome commencèrent. Grandes et nombreuses étaient les difficultés qu'il fallait surmonter. Comment arriver à un accommodement entre le clergé constitutionnel et le clergé anticonstitutionnel? Comment devait-on agir vis-à-vis des évêques émigrés? Napoléon n'était pas de nature à se laisser détourner de ses plans par de telles difficultés. Après avoir consulté quelques évêques constitutionnels, il adressa au pape les propositions suivantes: tous les anciens évêques devront donner leur démission; une nouvelle circonscription des diocèses devra être établie; leur nombre sera porté à 60. Le Premier Consul nomme les titulaires pris aussi bien dans le clergé réfractaire que dans le clergé constitutionnel. Le pape accordera la confirmation canonique.

Le plénipotentiaire du pape, Mgr. Spina, repoussa ces propositions, disant que le pape n'avait pas le droit de contraindre un évêque à démissionner. Les anciens évêques devaient être rappelés et remis en possession de leurs diocèses.

Bonaparte refusa de suivre cette voie. Pie VII écrivit alors au Premier Consul: „Dispensez-moi de déclarer publiquement que je destituerais de vieux prélats qui ont souffert de cruelles persécutions pour la cause de l'Eglise. D'abord, mon droit est douteux; secondement, il m'en coûte de traiter ainsi des ministres des autels, malheureux et exilés ¹⁾.“

Après de longues et difficiles négociations on en arriva enfin au *Concordat*, et bien dans le sens dans lequel Napoléon l'avait conçu; il fut ratifié par le pape au mois d'août 1801.

Sa promulgation ne servit qu'à introduire plus de confusion encore dans une situation déjà si trouble. Tant à Rome qu'à Paris, le concordat fut publié avec le formulaire du serment que le légat Caprara avait prêté au gouvernement français; toutefois avec cette différence, que Caprara, dans l'édition de Paris, promettait de respecter en tout *les libertés de l'Eglise gallicane*, tandis que, dans l'édition de Rome, cette promesse était supprimée!

Pour que le Concordat pût entrer en vigueur, on voulut d'abord préparer la voie à la nouvelle organisation. Il était nécessaire pour cela que les évêques réfractaires et les évêques assermentés donnassent leur démission au pape. La demande

¹⁾ Lettre de Pie VII à Napoléon; voyez: Guettée, Histoire de l'Eglise de France XII, p. 376.

en fut adressée aux premiers sous forme d'un bref papal¹⁾ qui était conçu en termes très bienveillants. Les derniers reçurent une semblable requête, envoyée par l'archevêque de Corinthe (dans la suite cardinal Spina), sous forme de copie d'une lettre censée écrite par le pape. Cette requête est d'un tout autre ton: en termes offensants, il y est exigé des évêques assermentés qu'ils donnent leur démission.

Une manœuvre indigne a été découverte dans cette affaire. L'évêque assermenté de Blois, Grégoire, écrit à ce sujet dans son: „Histoire des sectes religieuses“, tome II, page 454 (1828): „Les archives du Vatican, apportées à Paris, contiennent les correspondances officielles des papes. Quelle fut ma surprise en compulsant le règne de Pie VII, de ne pas y trouver la circulaire que l'archevêque de Corinthe avait envoyé aux évêques assermentés et d'y trouver la minute d'un bref paternel du pape à ces évêques, qui débute par ces mots: *Vénérables frères, salut et bénédiction apostolique*; formule répétée à la fin du bref, qu'ils n'ont pas reçu et auquel fut substituée la lettre outrageante du cardinal Spina qui, mieux que personne sans doute, pourrait donner le mot de cette énigme.“

Par ce bref et cette lettre le pape demande que tous les évêques, dans l'espace de dix jours, lui donnent leur démission. S'ils refusaient, il se verrait obligé de prendre d'autres mesures. Les évêques assermentés se conformèrent immédiatement à cette disposition, excepté Savines, évêque de Viviers, qui donna ainsi la raison de son refus: „On a tant crié que nous étions des intrus! Je suis évêque de l'ancien et du nouveau régime; nous verrons quel sera *l'intrus*, qui osera, sans mon aveu, gouverner mon diocèse.“ Le 3 décembre 1801 le pape expédia une bulle, dans laquelle il déclare déposés tous les évêques qui n'ont pas encore donné leur démission, et leurs sièges sont déclarés vacants. Cet avis était d'autant plus inique que quelques évêques n'avaient pas encore reçu le bref du 15 août. La réponse d'autres évêques n'avait pas encore pu être reçue à Rome par suite du court espace de temps.

En attendant, Napoléon avait nommé les titulaires aux 60 nouveaux évêchés. Cela aussi ne s'accomplit pas sans difficultés avec le pape. Ce dernier voulait exclure tous les évêques assermentés (constitutionnels). — Napoléon, au contraire, avait

¹⁾ Breve « Tam multa » du 15 août 1801.

à dessein désigné quelques-uns d'entre eux à ces nouveaux sièges, c'était, disait-il: „comme prix de leur parfaite réconciliation“. Le pape dût accepter. Douze évêques constitutionnels furent maintenus par Napoléon. L'absolution que le pape leur envoya pour avoir prêté en 1790 le serment constitutionnel fut refusée par eux avec mépris.

Le conflit et le schisme.

Des quatre-vingts évêques émigrés qui étaient encore vivants quarante, environ, adressèrent, soit en commun, soit en particulier une lettre au pape, dans laquelle ils exprimaient leur douleur et leur surprise touchant des mesures qui atteignaient l'ensemble de l'épiscopat français, et d'après lesquelles eux, à qui le soin de l'Eglise était confié, n'étaient reconnus en rien. Ils suppliaient le pape de ne pas prendre d'autres mesures, avant qu'il ait reçu une pièce dans laquelle ils lui communiqueraient en commun les raisons de leur décision. D'autres demandaient seulement un délai, tandis que plus de trente donnaient leur démission sans commentaire.

Les évêques qui avaient émigré en Angleterre, refusèrent de se laisser déposer; ils écrivirent une lettre dans laquelle ils protestaient contre les décisions du concordat, contre les „Articles organiques“, contre la nomination d'évêques constitutionnels et contre l'injustice de leur propre déposition. Cette pièce qui est signée par 38 archevêques, évêques et un cardinal (6 avril 1803), est intitulée: „*Canonicae et reverendissimae Expostulationes apud S. S. Pium VII divina Providentia Papam, de variis actis ad Ecclesiam Gallicanam spectantibus.*“ Imprimée pour la première fois à Londres, elle parut également en français sous le titre: „Réclamations canoniques et respectueuses adressées à N. T. S. P. Pie VII par la Providence divine Souverain Pontife, contre différents actes relatifs à l'Eglise Gallicane.“ Une nouvelle édition parut en 1869, peu avant le Concile du Vatican.

Les évêques réclamants s'appuient surtout sur la constitution du gouvernement de l'Eglise, sur les limites qui sont fixées par les canons ecclésiastiques à l'autorité du pape et sur l'immovibilité des titres. Le chef de l'Eglise a fait en cela une chose qu'aucun de ses prédécesseurs n'avait jamais osé entre-

prendre et qui est sans exemple dans l'histoire de l'Eglise: par un seul acte d'autorité il supprime tous les sièges, toutes les cures d'une grande Eglise, établit d'autres circonscriptions, déclare les évêques non démissionnaires déchus, etc.

Les évêques réclamants jugeaient que la circonscription déterminée par l'assemblée constituante était moins funeste. Le pape agit comme si Dieu n'avait établi qu'une seule puissance pour gouverner l'Eglise, celle du pontife romain. Jamais, disent-ils avec Athanase, dans sa lettre aux Orthodoxes, jamais on ne vit de pareils attentats. Ils déclarent former opposition aux actes, lettres et bref par lesquels le pape demande leurs démissions et protestent contre la ratification du Concordat ¹⁾. Pie VII, qui avait déclaré auparavant que le droit qu'on voulait lui faire exercer contre les évêques *était douteux* ²⁾, ne pourrait pas lire cette pièce sans émotion; mais son émotion ne fut pourtant pas telle qu'il en arrivât à donner aux évêques réclamants une réponse satisfaisante.

Parmi les plus violents opposants, citons Mgr. de Coucy, évêque de La Rochelle, et Mgr. de Thémines, évêque de Blois, dont le siège avait été occupé de 1790 à 1801 par l'évêque constitutionnel Grégoire.

La Révolution avait en 1791 banni de Coucy; il s'était retiré en Espagne. Pendant le concordat il séjourna dans le couvent des Dominicains à Guadalajara près de Tolède, où de Thémines lui aussi trouva un asile.

De Coucy avait déjà protesté contre sa déposition, le 1^{er} septembre 1802: „Le pape serait l'Eglise entière s'il avait droit d'anéantir son régime divin, de substituer sa volonté surprise et momentanée à celle de toute l'Eglise. Bientôt le catholique et le constitutionnel deviendront deux cadavres qui se confondront dans la même dissolution ³⁾.“

Il adressait ensuite à ses ci-devant diocésains une circulaire dans laquelle, parlant de ses confrères démissionnaires, il s'écriait: „O fille de Sion! Tes ministres te trahissent, tes pasteurs te conduisent à la gueule du loup, ou plutôt se changent en loups eux-mêmes. . . . Ces lâches et infidèles soldats cessent de faire

¹⁾ Réclamat. canoniques. In-8° Bruxelles 1804. Voyez p. 51, 55, 64, 68, 95 etc.

²⁾ Lettre de Pie VII à Bonaparte.

³⁾ Voyez la protestation, etc., p. 12.

sentinelle pour toi... Le pain de la parole qui sort de leurs bouches n'est plus qu'un pain empoisonné; au lieu de pain, aux enfants de Jésus-Christ, ils ne donnent plus que des scorpions. Ils exhalent la corruption et infectent tout ce qui s'attache à eux... Leurs pas mènent à la mort. Cet odieux serment, qu'ils veulent justifier, sera le tombeau de la foi... Triomphez, jureurs, schismatiques, impies, apostats, vos nouveaux émules vous en donnent le droit, vos erreurs sont devenues les leurs, ils vont partager vos crimes etc.⁴

L'évêque de Blois, Thémines, développa ses pensées d'une manière non moins violente, dans un ouvrage en deux volumes, contenant cinq pièces: lettre pastorale au clergé, lettre apostolique, lettre à l'empereur, lettre à Pie VII et lettre au concile.

„Personne dans l'Eglise n'a le droit d'en abattre les fondements, personne dans l'Eglise n'a le droit de faire des intrus; le Saint-Esprit lui inspire de répéter cet axiome avec une régularité pareille à celle du timbre d'une horloge pour frapper les heures.“

Il distinguait trois classes d'évêques: les constitutionnels, ceux qui sont nouvellement promus à l'épiscopat, et les „anciens évêques sur de nouveaux sièges“. „Quand ils sont tous dans l'égout général, peu importe à quelle profondeur.“

„Par la chute universelle des pasteurs, les successeurs des apôtres sont privés du droit de leur ministère. La fondation divine, l'existence et la succession des apôtres de Jésus-Christ et de leurs successeurs se sont évanouies dans les lettres apostoliques du 5 mai 1801... En quel état était l'Eglise catholique avant ce jour funèbre, où toute la cour céleste vit le plus grand royaume de Jésus-Christ dans un seul de ses envoyés; un *apostolicide général*, un vaste désert, où l'exterminateur abattait les temples spirituels?“

Un des plus fougueux opposants fut aussi Blanchard, ancien professeur de théologie et curé de Saint-Hippolyte, du diocèse de Lisieux. Il a déployé tant d'activité dans ses nombreux écrits contre le concordat, qu'on a donné le nom de *blanchardisme* au parti dont il est censé être le coryphée ¹⁾.

¹⁾ Controverse pacifique. Londres 1802. Première suite à la controverse etc. 1803. Défense du clergé français résidant à Londres 1808, etc.

Parmi les adversaires du concordat se trouvait aussi François Clément, vicaire général de Rouen, où les dissidents reçurent, à cause de leur chef, le nom de *Clémentins*.

Un grand nombre d'ecclésiastiques et de laïques s'étaient associés aux évêques réclamants. De leur exil, ces derniers demeuraient continuellement en relation avec leur clergé. Par leurs lettres et circulaires ils encourageaient la résistance qui n'était pas dirigée seulement contre le pape et la nouvelle hiérarchie, mais aussi contre l'usurpateur Napoléon, qui d'une manière injuste s'était emparé du trône de Louis XVIII. Les prêtres en France protestèrent du haut de la chaire contre le pape et le concordat; ils refusèrent de reconnaître les nouveaux évêques.

Le schisme était devenu un fait accompli.

La résistance se propagea comme un incendie dans tout le pays. Mais nulle part la lutte ne sévit avec autant de violence que dans le Poitou, les Deux-Sèvres et la Vendée. En effet là se trouvait l'ancien évêché de Mgr. de Coucy, La Rochelle, dont les limites s'étendaient jusqu'à l'Anjou. Les prêtres de l'ancienne et ceux de la nouvelle hiérarchie se disputaient la possession des paroisses. Une nouvelle guerre de Vendée menaçait d'éclater.

Napoléon et les anticoncordataires.

Napoléon saisit l'occasion. Persuadé que cette lutte se terminerait d'elle-même, si les chefs étaient neutralisés, il expédia une lettre à son ministre Talleyrand, datée de St-Cloud, 18 Prairial, an XI (7 juin 1803), dans laquelle il s'exprime ainsi:

Au citoyen Talleyrand,

Je vous prie, citoyen ministre, de faire les démarches nécessaires, pour que MM. de Coucy, ancien évêque de La Rochelle, de Thémines, ancien évêque de Blois, et Gain de Montagnac, ancien évêque de Tarbes, qui se trouvent en Espagne et viennent, par des mandements séditieux, de chercher à troubler l'Etat, soient arrêtés et retenus au secret dans les couvents et dans les lieux de l'Espagne les plus éloignés de la France.

Bonaparte ¹⁾.

Cet écrit eut peu de succès; probablement parce que le roi d'Espagne ne se sentait aucune inclination à emprisonner

¹⁾ Correspondance de Napoléon N° 6796.

un évêque français qui était son hôte et son parent. Napoléon, irrité, expédia une nouvelle lettre datée du 12 décembre 1803.

Cette lettre eut en tout cas comme résultat de faire envoyer par le roi d'Espagne, Charles IV, un messenger au couvent où de Coucy et de Thémynes résidaient, pour les mettre au courant du danger qui les menaçait et des difficultés que leur résistance causerait à son royaume. L'un et l'autre persévérèrent cependant dans leur résistance et inondèrent leurs anciens diocèses d'écrits dans lesquels ils attaquaient tant le pape que le premier consul. Lorsque Napoléon apprit ces faits, il expédia une troisième lettre, dans laquelle il menaçait de déclarer la guerre à l'Espagne, si Charles IV ne satisfaisait pas à ses demandes. Il était disposé à faire cette concession, que les deux évêques ne seraient pas renvoyés en France, mais exilés en Afrique espagnole ¹⁾.

Charles IV, effrayé par cette troisième sommation et par la menace de déclaration de guerre, fit emprisonner les évêques. Napoléon se contenta de cette demi-satisfaction.

En 1807 de Coucy et de Thémynes furent mis en liberté par l'intermédiaire de M. Emery et du cardinal Fesch. Bien que devenus prudents, ils ne cessèrent cependant pas leur action. Comme par le passé ils envoyèrent à leur ancien clergé des lettres par lesquelles la résistance était maintenue. Mais lorsque peu après la France eut déclaré la guerre à l'Espagne, les deux prélats quittèrent leur retraite.

L'évêque de La Rochelle trouva un nouvel asile dans la petite ville de Villar de Ollala près de Madrid. Chassé de là par les troupes impériales, il fut obligé de se retirer dans les grottes de Peña del Cuervo où nous le rencontrons de 1811 à 1814. Mgr. de Thémynes s'était rendu en Angleterre en 1810.

La persécution.

Entre temps, la persécution du clergé anticoncordataire était devenue de plus en plus rigoureuse. Excitée par l'action violente du gouvernement, la résistance de ce clergé devint impétueuse. Napoléon cependant ne se laissa pas intimider; le concordat fut appliqué avec rigueur. Le préfet des Deux-Sèvres ordonna en septembre 1803 que tous les prêtres qui

¹⁾ Correspondance de Napoléon 7534.

refuseraient de prêter serment au concordat seraient emprisonnés. Beaucoup d'entre eux s'enfuirent; d'autres parvinrent à se cacher.

La lutte ne se borna pas à la Vendée; à La Rochelle, à Poitiers et à Lyon les adversaires du concordat s'agitaient également. Pourtant, malgré la prudence des paysans qui étaient restés fidèles à leur ancien clergé et malgré leurs propres précautions, beaucoup de prêtres dissidents furent arrêtés. Dans d'autres districts les gendarmes prenaient le parti des révoltés, ils refusaient de les arrêter, ou bien donnaient aux prisonniers l'occasion de s'enfuir. Là où les anticoncordataires formaient la majorité, les prêtres dissidents jouissaient d'une certaine liberté d'action; mais dans les contrées où le clergé concordataire avait le pouvoir en mains, les anticoncordataires ne pouvaient visiter les fidèles qui leur étaient demeurés attachés que la nuit ou en se cachant. La loi concernant la *conscription* était une arme dangereuse dans les mains des anticoncordataires. C'étaient surtout les Vendéens qui ne voulaient pas se soumettre à cette loi. Quiconque les soutenait dans leur insoumission était considéré par eux comme un ami.

L'empire avait déjà, pour des raisons de politique, appliqué cette loi moins rigoureusement en Vendée qu'ailleurs. Mais quand les bulletins qui annonçaient les victoires des armées françaises demandaient en même temps les prières publiques de l'Eglise; ou quand les évêques concordataires prescrivaient à leur clergé le chant du *Te Deum*, les prêtres dissidents saisissaient l'occasion pour annoncer à leurs paroissiens, que tout cela n'était que le signal d'une nouvelle levée de conscrits. Des centaines de conscrits refusaient alors de rejoindre leur régiment. Et lorsque les gendarmes arrivaient pour les réquisitionner, ils s'enfuyaient dans des bois et des marais où parents et amis les pourvoyaient de nourriture. C'est ainsi qu'ils partageaient le sort du prêtre anticoncordataire, regardé par eux comme un allié dans la résistance à „l'usurpateur“.

En homme politique très habile, Napoléon se décida pour une visite personnelle en Vendée, afin de calmer les esprits. Le nouvel évêque de La Rochelle, Mgr. Paillon, et une grande partie de la population, reçurent l'empereur avec un respectueux enthousiasme. Napoléon lui-même écrivit, au sujet de cette visite, à son frère Joseph, le nouveau roi d'Espagne: „Je suis extrêmement satisfait de l'esprit des départements de la Vendée

que je viens de traverser." Cette satisfaction de l'empereur, qui était peut-être aussi peu réelle que l'enthousiasme des Vendéens, n'amena pourtant aucun adoucissement aux mesures prises contre les dissidents. Ces derniers affrontant toute persécution et châtement, continuèrent courageusement d'exercer leur ministère, soit en secret, soit ouvertement. Il était donc bien plus facile de rédiger des menaces par écrit que de les appliquer, plus facile de traquer les dissidents que de les saisir. Le Bocage avec ses nombreuses retraites, et avec le secret incorruptible de ses habitants, était un rempart contre toutes les perquisitions. Déguisés en paysans ou revêtus de vêtements de femmes, les prêtres se rendaient à toute heure du jour ou de la nuit de village en village, de ferme en ferme, pour porter les secours et les consolations de l'Eglise à leurs fidèles¹).

La Petite Eglise sous la Restauration.

Les deux derniers évêques anticoncordataires.

La chute de Napoléon et le retour des Bourbons amenèrent dans les affaires religieuses des modifications importantes.

Des 38 évêques, qui en 1801 avaient refusé de donner leur démission, vingt étaient morts en 1815; la plupart d'entre eux avaient fait soumission au pape avant de mourir. Quant aux autres, ils franchirent le détroit pour revoir la France. Beaucoup se soumirent et donnèrent leur démission. Parmi ceux qui revinrent d'exil se trouva aussi Mgr. de Coucy, ancien évêque de La Rochelle. Il reçut à Poitiers une députation de prêtres dissidents qui lui demandèrent conseil. Son attitude à ce moment déjà incertaine ne le fut plus en 1816. Au mois de novembre 1816 il adressa conjointement avec cinq autres évêques une lettre au pape dans laquelle il dit entre autres: „Nous supplions Votre Sainteté de vouloir bien, en *oubliant ce qui est en arrière*, et en jetant désormais un voile sur tout ce qui aurait pu, contre nos intentions, affliger son cœur, recevoir avec bonté l'expression fidèle de nos sentiments, de notre vénération filiale,

¹) Dans les archives départementales de la Haute-Garonne M. Jean Gros a trouvé une liasse de lettres et de papiers saisis par la police en 1811 et qui jettent quelque lumière sur les souffrances des anticoncordataires de Toulouse. (Voyez son étude dans la «Revue de Paris», 1^{er} juin 1906.)

de notre obéissance et de notre empressement à seconder ses pieux désirs pour l'Eglise de France."

En 1818 de Coucy reçut en récompense de sa soumission l'archevêché de Reims.

Les prêtres scissionnaires ne se tenaient pas pour battus. En 1821 ils firent imprimer à Londres, contre la constitution civile et contre le concordat une collection de pièces, dans laquelle ils intercalèrent la célèbre homélie de Pie VII qu'en son temps, étant alors évêque d'Imola, il avait prononcée contre le concordat. Ils expédièrent, en diverses contrées du monde, et surtout en Amérique, des ballots de cette collection peu connue en France ¹⁾.

L'année suivante, ayant appris que le 28 juillet devait s'ouvrir en Hongrie un concile national, sous la présidence de l'archevêque de Strigonie, ils adressaient à cette assemblée leurs doléances et suppliaient son président en vertu de la solidarité épiscopale de venir au secours de l'Eglise gallicane „*qui est presque éteinte*" ²⁾. Cette pièce, datée de Londres, 1^{er} mai 1822, est revêtue de vingt signatures. Dans le nombre se trouvent celles de Blanchard et de Clément. Il ne semble pas qu'ils aient reçu une réponse favorable, sinon ils se seraient hâtés de la publier.

Les vingt signataires de la lettre au concile de Hongrie étaient presque tous des diocèses de Rouen, Lisieux, Bayeux et Le Mans.

Outre les évêques déjà nommés, beaucoup de prêtres anti-concordataires émigrés rentrèrent dans leur pays et firent de nombreux prosélytes dans divers départements, ainsi dans le Loir-et-Cher, l'Indre-et-Loire, la Sarthe, les Deux-Sèvres, la Vendée, la Vienne, la Charente-Inférieure, la Dordogne, l'Ariège, la Haute-Garonne, etc.

Après la soumission de Mgr. de Coucy, Mgr. de Thémines, ancien évêque de Blois, fut considéré comme chef du mouvement. De Londres, où il était resté, il écrivit ses lettres pastorales aux prêtres et aux fidèles de son diocèse. C'est aussi de

¹⁾ Collectio (per epitomen facta) bullarum, brevium allocution, etc. Londini 1821.

²⁾ Illustrissimis ac venerandissimis in Christo patribus D. D. Archiepiscopo Strigomensi. Londini.

Ce concile ne s'ouvrit que le 8 septembre 1822 dans l'église du Saint-Sauveur de Pressbourg.

là qu'il adressa ses protestations au roi et au pape. Il écrivait à ceux qui lui demandaient quels seraient, après la mort des derniers prêtres, les gardiens de ses résolutions, les paroles suivantes: „Plusieurs prétendent que les laïques ne doivent pas se mêler de cette affaire religieuse, et moi je dis que la succession apostolique est au contraire le dogme salutaire de tout le monde: *Omnis homo miles* ¹⁾.“ C'est de cette parole que vit la Petite Eglise; de cette parole aussi est sortie la démarche faite, en 1869, auprès du concile.

Peu de temps avant sa mort, Mgr. de Thémines mit la dernière main à trois écrits: 1° une lettre au pape; 2° une lettre à tous les évêques catholiques dans laquelle la question de l'épiscopat français était soumise à leur jugement; 3° une troisième lettre dans laquelle était indiquée aux fidèles la règle de conduite qu'ils devraient suivre après la mort de leurs derniers prêtres. Dans cette dernière lettre était renouvelée la défense d'être en communion *in divinis* avec l'Eglise sortie du concordat, tant que les principes seraient violés par elle. Pendant la maladie de de Thémines à Bruxelles, son manuscrit tomba entre les mains de personnes auxquelles il n'était pas destiné et qui naturellement ne l'ont pas publié. Mais on en connaissait la substance, qui devint en effet la règle de conduite de tous ceux qui la regardèrent comme le testament spirituel de celui qui était, à leurs yeux, le dernier évêque légitime de l'Eglise de France.

Au mois d'octobre 1829 nous trouvons de Thémines à Bruxelles sur son lit de mort. D'après des pièces des archives de l'évêché de Poitiers il aurait reçu (à Bruxelles) les derniers sacrements des mains du prêtre concordataire Fsas, curé de St-Jacques sur Caudenberg, après qu'il aurait déclaré se soumettre au pape ²⁾. Par sa mort, survenue le 2 novembre 1829, disparaissait le dernier des évêques anticoncordataires. La lutte elle-même était loin d'être terminée. Les prêtres qui tenaient des derniers évêques leurs pouvoirs pour conduire le troupeau resté fidèle, continuèrent d'exercer leur ministère. Et lorsque eux-mêmes eurent quitté ce monde — le dernier mourut en 1832 —, ce furent les laïques qui assumèrent la charge de défendre leur cause et qui réalisèrent le maintien des paroisses.

¹⁾ Lettre au marquis de Bonneval. 20 août 1821.

²⁾ Archives de l'évêché de Poitiers. Mandements T. II 1830.

L'évêque de Blois n'avait-il pas dit: „Dieu fasse que la protestation et la résistance de l'Eglise gallicane soient continuées jusqu'à ce que l'injustice soit réparée.“¹⁾?

La résistance continua en effet; mais le nombre de ceux qui protestaient diminua beaucoup. La privation de secours spirituels se fit sentir de plus en plus et porta nombre d'adeptes de la Petite Eglise à entrer dans l'Eglise concordataire.

(A suivre.)

Amsterdam.

C. G. VAN RIEL.

¹⁾ Lettre au Roy, du 15 août 1817.
